

Fermeture injustifiée de l'école Waldorf de Pau imposée par une décision préfectorale

Catégorie : Brèves



L'école Waldorf de Pau (Jurançon) est fermée. Cette décision est imposée par une décision préfectorale dont le rapport d'inspection est jugé partial, ne tenant pas compte des spécificités pédagogiques de la méthode Waldorf. La fédération des écoles Waldorf-Steiner en France critique le durcissement des inspections des écoles hors contrat, perçu comme une attaque contre la liberté éducative. Elle dénonce une discrimination systémique et appelle à un dialogue respectueux avec les autorités pour préserver la diversité pédagogique en France.

NDLR : Sur [Soi-esprit.info](https://soi-esprit.info) nous publions ci-dessous le communiqué de presse intégral de l'école de Pau. Il est évident à la simple lecture chronologique des événements qui se sont succédés à Pau, que les autorités ne sont en rien soucieuses d'un dialogue respectueux. À notre sens ce n'est pas faire un procès d'intention que d'affirmer que leur but est de fermer peu à peu toutes les écoles Waldorf-Steiner. Ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. L'inspection ne fait qu'obéir aux ordres et seules les personnalités les plus courageuses osent contredire la volonté de leur hiérarchie.

Rappelons que la fermeture de toutes les écoles Waldorf-Steiner fut déjà décidée dans un pays proche de la France, à savoir sous le Régime Nazi en 1936 dans un contexte de lutte permanente et complexe pour tenter de les maintenir ouvertes (pour mieux comprendre factuellement ce qui s'est passé à l'époque, lire <https://www.soi-esprit.info/articles/518-les-anthroposophes-et-leurs-institutions-en-allemande-au-temps-du-regime-nazi-1933-1945#les-ecoles->

[steiner-waldorf-en-allemande](#) ainsi que les sous-chapitres liés).

Certes, si la volonté des autorités en France est de fermer systématiquement toutes ces écoles à terme, à notre sens il s'agit toutefois, malgré les dérives de plus en plus autoritaires de ce pays auto proclamé "respectueux des Droits de l'Homme", de ne pas baisser les bras, et de poursuivre le combat, qui devrait d'ailleurs essentiellement et prioritairement devenir aussi **un combat pour la liberté pédagogique elle-même (quels que soient les courants pédagogiques), l'autonomisation des écoles et de l'enseignement par rapport à l'État, toutefois sans verser dans la marchandisation de l'école** (voir notre page web ici : [Que signifie réellement l'indépendance dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement ?](#)). Tous nos encouragements vont à celles et ceux qui mènent ce combat de David contre Goliath au niveau de leur établissement, en tant que citoyens, ou dans diverses associations et organisations.

Avant de laisser la place au communiqué de l'école de Pau, voici encore deux articles éclairants de la Fédération des Écoles Waldorf-Steiner :

- [Aucun élément permettant de caractériser une dérive sectaire avérée au sein des écoles Waldorf. Et c'est la Miviludes qui le dit !](#)
Cet article mentionne, entre autres, la question suivante : "Ne serait-il pas temps que les journalistes se fassent l'écho de l'absence de constatation de dérives sectaires malgré un contrôle pointilleux au sein des établissements Waldorf ?"
- Le communiqué de la Fédération des Écoles Waldorf-Steiner à la suite de la décision de la préfecture de Pau : <https://pedagogie-waldorf.fr/2024/08/22/communique-de-presse-aout-2024/>

Communiqué de presse n°2 de l'école Arc en ciel

ASSOCIATION L'ARC EN CIEL

Association Loi 1901

N° Siret : 43269123600017

7 avenue Bernadotte, 64110 Jurançon

secretariat.jearcenciel@gmail.com

Communiqué de presse n°2

Résumé

L'établissement L'Arc-En-Ciel fait part qu'il ne pourra malheureusement pas ouvrir ses portes aux élèves de classe maternelle à la rentrée 2024-2025 comme il en avait l'intention (voir le communiqué de presse du 20 juin 2024). L'association s'est vue

contrainte de prendre cette décision ce vendredi 16 août en accord avec les familles. L'arrêté préfectoral de fermeture de sa classe élémentaire CP/CE1 en juillet 2024 a été la cause du départ de la moitié des familles, entraînant une situation ne permettant plus à l'école d'être financièrement viable et d'offrir aux enfants la qualité pédagogique qui fait son succès depuis 43 ans. L'école vient ce 16 août également d'introduire un recours auprès du tribunal administratif de Pau pour excès de pouvoir.

Procédure

Notre communiqué de presse rédigé en date du 20 juin 2024 dénonçait déjà la chronologie pour le moins particulière de la procédure ainsi que l'absence de dialogue constructif avec la tutelle Education Nationale pourtant sollicitée, sans succès, à plusieurs reprises.

L'établissement rappelle que suite à la 1ère inspection reçue en avril 2023, il a pris acte des mises en demeure reçues le 5 juin 2023 et immédiatement procédé à différents ajustements. L'école a parallèlement plusieurs fois écrit à l'Education nationale pour qu'un certain nombre de points soient clarifiés. Nombre de rapports exhaustifs ont été remis aux services académiques. Il n'a jamais été répondu à aucun d'entre eux. Après seulement 15 jours de classe à la rentrée de septembre 2023, soit 34 jours ouverts après la réception du premier rapport, une deuxième inspection inopinée de 8 heures eut lieu dans des conditions éprouvantes tant pour les enfants que les équipes de l'école.

Contrairement à ce que mentionnent les rapports reçus, les deux inspections n'ont pas eu lieu lors de journées représentatives, mais lors de journées particulières de fêtes de saison, incluant la présence des parents et veille de vacances pour la 1ère.

L'établissement n'avait été destinataire d'aucun rapport suite à la deuxième inspection lorsqu'elle reçut un appel du commissariat de police 6 mois plus tard, le 27 mars 2024, sur demande expresse de la préfecture annonçant une potentielle fermeture administrative totale et définitive de l'établissement.

Or la classe maternelle, classe sous contrat d'association avec l'Etat depuis 2015 jusqu'en août 2023, n'avait jamais fait l'objet de mise en demeure depuis sa création. L'établissement a mis en avant l'illégalité de la volonté de fermeture administrative de cette classe de la part des services académiques et préfectoraux, et dénoncé le surcroît de pression ainsi généré sur les 3 derniers mois du temps scolaire 2023/2024.

Liberté pédagogique

L'établissement dénonce les conditions extrêmement difficiles d'exercice de la liberté pédagogique en France, pourtant théoriquement autorisée. Il a pour sa part fourni une documentation de plus de 400 pages d'éléments de preuve touchant tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cela a été complété par de nombreux témoignages de soutien reçus de la part d'élus et partenaires locaux, de directions d'établissements scolaires accueillant depuis des décennies les élèves sortant de l'école, de

Fermeture injustifiée de l'école Waldorf de Pau imposée par une décision préfectorale

Catégorie : Brèves

parents d'élèves actuels et d'anciens parents. Bon nombre d'anciens élèves se sont également manifestés pour communiquer leur reconnaissance envers l'éducation reçue. L'établissement a fourni aux services de la préfecture les preuves de réussite tant d'intégration sociale que du niveau scolaire des élèves sortant de sa classe élémentaire inspectée en avril 2023 comme aussi de celles des promotions précédentes. En quoi l'école aurait-t-elle donc failli à son devoir de transmission des valeurs républicaines et d'acquisition du socle commun de compétences?

Jurançon, le 22 août 2024

Télécharger le communiqué au format PDF : [Télécharger 2024-08-22-Communique-de-presse-n2-Ecole-LArc-en-ciel](#)

Pour mieux comprendre quelques arrières-plan et méthodes mises en oeuvre pour détruire l'anthroposophie et ses domaines d'application pratiques :

- [On cherche à détruire la science de l'esprit. Quelques exemples de cas concrets.](#)
- [Une certaine franc-maçonnerie voudrait-elle détruire l'anthroposophie ?](#)